

La Roche-sur-Yon, le mardi 26 mars 2024

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MARS 2024

Liste des délibérations

1 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Le projet de PLU de Venansault a été arrêté par le Bureau communautaire du 15 juin 2023. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 octobre au 24 novembre 2023, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de PLU.

Le PLU modifié, pour tenir compte des avis et observations reçus, est soumis à l'approbation du Bureau communautaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 18 VOIX POUR

2 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE - ORGANISATION D'UN DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Dans le cadre de la révision du PLU de La Chaize-le-Vicomte, un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au sein du Conseil municipal et du Bureau communautaire, 2 mois au moins, avant l'arrêt de projet du PLU.

Le Conseil municipal de La Chaize-le-Vicomte a débattu sur le PADD le 13 mars 2024. Le Bureau communautaire est aujourd'hui appelé à en débattre également.

Le Bureau communautaire prend acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

3 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX - ORGANISATION D'UN DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Dans le cadre de la révision du PLU d'Aubigny-Les Clouzeaux, un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au sein du Conseil municipal et du Bureau communautaire, 2 mois au moins avant l'arrêt de projet du PLU.

Le Conseil municipal d'Aubigny-Les Clouzeaux a débattu sur le PADD le 21 février 2024. Le Bureau communautaire est aujourd'hui appelé à en débattre également.

Le Bureau communautaire prend acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ESCALESOUEST POUR LA MISE EN PLACE DE L'ACTION "HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT"

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le nombre d'étudiants est croissant, notamment en alternance ou en apprentissage. Dans un contexte d'un marché de la location en tension et parfois inadapté (budget, modalités d'accès...), ces jeunes ont du mal à trouver une solution de logement. Parallèlement, beaucoup de logements sont grands et sous-occupés. Le concept "d'hébergement temporaire chez l'habitant" vise à mettre en relation les propriétaires et les jeunes. Escalesouest est dépositaire de ce concept.

Ainsi, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver les termes de la convention de partenariat qui prévoit les modalités d'intervention de La Roche-sur-Yon Agglomération et de Escalesouest.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR